



Réforme de la formation des enseignants : et l'EPS ?

A l'heure de la réforme de la formation des enseignants, l'USEP (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré) entend réaffirmer que l'Education Physique et Sportive doit continuer à vivre comme champ disciplinaire plein et entier, comme le stipulent les programmes de l'Ecole, et ce de manière effective, et permettre ainsi l'acquisition des compétences et connaissances du socle commun.

Pour ce faire, si nous actons que les futurs enseignants seront désormais recrutés à Bac + 5, il nous semble indispensable que l'EPS soit complètement incluse tout au long de leurs études, défendant par là la place incontournable et l'intérêt du sport universitaire.

De plus, une épreuve faisant toute sa place à l'EPS lors du concours de recrutement des futurs enseignants doit pouvoir être préparée en amont afin, justement, d'assurer sa place à ce champ disciplinaire. Les universités doivent donc tout mettre en œuvre pour préparer les futurs professeurs par des contenus d'études appropriés à l'enseignement futur de l'EPS.

En réaffirmant ces principes relevant de ses fondements, l'USEP est porteuse de propositions et témoigne de sa fidélité à ses racines et ses finalités en développant ce concept de sport scolaire, au service de tous les élèves, en appui de l'EPS.

Dans le cadre des temps d'apprentissage du métier de professeur des écoles, l'USEP est prête à mobiliser son réseau et ses 11 000 associations d'école, lieux de recherche et d'action, et permettre aux futurs enseignants de mieux comprendre le bien-fondé de l'existence d'un sport scolaire dans le premier degré. Ainsi, faire de la rencontre sportive le lieu de l'expression de multiples apprentissages et savoirs pour lesquels une pédagogie active, caractérisant l'USEP depuis toujours, est nécessaire, c'est s'assurer que la polyvalence du maître reste bien première dans la définition du métier d'enseignant du premier degré. C'est également vivre là un engagement qui est aussi une des bases de ce métier. Dans ce lien entre EPS et sport scolaire, c'est tout l'intérêt d'une Ecole à la fois centrée sur son projet et ouverte sur la vie qui sera mis en évidence.

A l'heure où cette réforme va engager l'avenir de l'Ecole pour de nombreuses années, il nous paraît indispensable de réaffirmer toute l'importance de l'EPS et son lien avec le sport scolaire, tout en précisant que l'USEP est bien entendu prête à prendre toute sa part dans un travail de construction concertée dont le bénéficiaire est l'Elève, citoyen en devenir par l'EPS, les Activités Physiques et Sportives et le Sport scolaire.

le 11 décembre 2009

Pour l'USEP

Jean-Michel SAUTREAU

Président national

jean-michel.sautreau@wanadoo.fr

Un avenir pour le sport scolaire

la ligue de
l'enseignement

un avenir pour le sport scolaire

Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré

3, rue Récamier - 75341 PARIS Cedex 07 - Tél. : 01 43 58 97 75 ou 90 - Fax : 01 43 58 97 74

www.usep.org

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - N° SIRET 42085727800014 Code APE 9312 Z